



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Profitez de l'automne en toute quiétude !

Avec l'arrivée de la saison automnale, le Service de la sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil désire rappeler aux citoyens quelques consignes de sécurité afin de profiter en toute quiétude de cette saison.

Propane (BBQ)

- Ranger à l'extérieur et en position verticale la bouteille de propane de votre BBQ et voir à ce qu'elle soit hors de la portée des enfants.

Décorations extérieures (Halloween)

- Opter pour des lumières plutôt que des chandelles et tenir les matériaux combustibles et les décorations loin des sources de chaleur.

Cordons de rallonges électriques

- S'assurer que les rallonges électriques utilisées de façon temporaire sont en bon état;
- Utiliser des cordons certifiés par un organisme reconnu comme CSA et ULC;
- Respecter la capacité de chargement des prises électriques et des cordons de rallonges;
- Opter pour une prise électrique extérieure munie d'un disjoncteur différentiel.

Bois de chauffage

- Entreposer le bois de chauffage à l'extérieur, loin des bâtiments;
- Entrer à l'intérieur de la résidence seulement le bois nécessaire pour la journée;
- S'assurer qu'il y a un dégagement de 1,5 m entre tout matériau combustible et appareil de chauffage;
- Utiliser un bois sec pour l'appareil de chauffage (un bois humide brûle moins bien et il augmente les dépôts de créosote).

Ramonage

- Faire ramoner votre cheminée au moins une fois l'an pour éviter l'accumulation de créosote (la cheminée doit être ramonée même si celle-ci dessert un appareil au gaz ou à l'huile);
- Faire appel à un ramoneur membre de l'Association des professionnels en chauffage (APC – www.poelesfoyers.ca).

Appareil de chauffage à l'éthanol (bioéthanol)

- Vérifier si les foyers à l'éthanol sont homologués par des organismes accrédités par le conseil des normes du Canada, selon la norme ULC/ORD-C627.1. Selon le règlement sur la prévention incendie de l'agglomération de Longueuil, les appareils de chauffage à l'éthanol non homologués sont strictement interdits.
- Suivre les directives du fabricant lors de l'installation et de l'utilisation de ce type de foyer, employer uniquement le combustible suggéré et entreposer un maximum de 5 litres de combustible par unité de logement.

Avertisseur de fumée

- Profiter du changement d'heure du dimanche 1^{er} novembre pour vérifier votre avertisseur de fumée et remplacer la pile.
- Remplacer tout avertisseur de fumée de plus de 10 ans par un avertisseur de fumée muni d'une pile au lithium. Cet appareil est tout aussi efficace que celui fonctionnant avec une pile alcaline. L'avantage, c'est que la pile au lithium a une plus longue durée de vie; elle peut durer jusqu'à 10 ans.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec la division prévention du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil, au **450 463-7038**.

- 30 -

Renseignements : Jean Guy Ranger – Chef division prévention
Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil
Téléphone : 450 463-7038